

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 novembre 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DLH 276 - DF 93-2° - Participation complémentaire aux financements de diverses opérations de logement social réalisées par ELOGIE.

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver la participation complémentaire de la Ville de Paris au financement de diverses opérations de logements sociaux à réaliser par ELOGIE dans les 9e, 11e et 18e arrondissements ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 4 novembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 4 novembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le versement d'une participation complémentaire de la Ville de Paris au financement de diverses opérations de logements sociaux à réaliser par ELOGIE dans les 9e, 11e et 18e arrondissements.

Article 2 : Au titre de cette participation complémentaire, ELOGIE bénéficiera d'une subvention municipale d'un montant maximum global de 2.170.000 euros, selon le détail figurant en Annexe 2 à la présente délibération.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 20422, rubrique 72, du budget municipal d'investissement.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à conclure avec ELOGIE les avenants aux conventions passées avec la société pour fixer les modalités définitives de versement de la participation de la Ville de Paris au financement des programmes concernés par la subvention complémentaire visée à l'article 2 de la présente délibération.